



Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents

Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
T : 04.77.60.97.91 – mèl : c.dechavanne@symisoa.fr

ANIMATIONS AUPRES DES SCOLAIRES 2024-2027



Document de consultation

MAI 2024

CONTEXTE

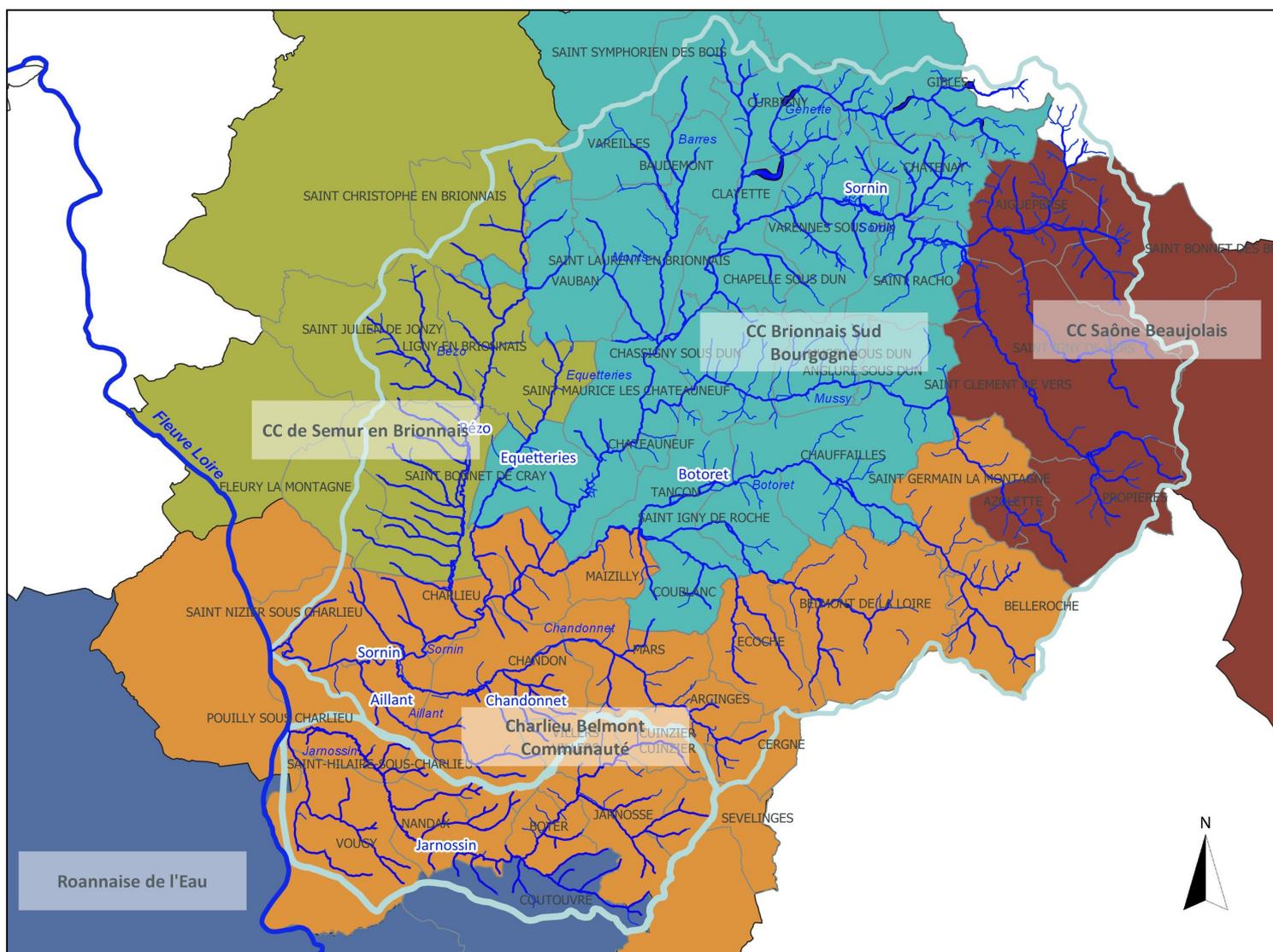
A l'heure du changement climatique, il apparaît primordial de sensibiliser la population au rôle de la nature dans le cycle de l'eau et dans la capacité des sociétés humaines à atténuer ces changements et à s'y adapter.

L'objectif de ce programme est de sensibiliser les jeunes publics à ces sujets et de viser indirectement les adultes souvent fortement sensibilisés par leurs enfants.

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029, le SYMISOA (Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents) souhaite mettre en place un programme de sensibilisation auprès des scolaires afin de leur apporter une meilleure connaissance de la ressource en eau et du fonctionnement des hydrosystèmes du territoire, et plus largement des enjeux de l'eau au sens large. L'objectif étant d'amener les enfants à développer progressivement une conscience éco-citoyenne et à acquérir des comportements respectueux de la nature.

Cette démarche est mutualisée entre le bassin versant du Sornin et celui du Jarnossin : c'est le SYMISOA qui porte ce programme, y compris pour les écoles situées sur le bassin versant du Jarnossin.

Le territoire d'intervention : les bassins versants du Sornin et du Jarnossin.



La liste des communes concernées en annexe en fin de document. Une cinquantaine d'écoles primaires sont recensées dans ce périmètre.

PUBLIC VISE

En priorité : Enfants des écoles primaires situées sur les communes du bassin versant (cf. liste des communes en annexe), niveau classes élémentaires (du CP au CM2).

Remarque : en cas de classe unique intégrant des grandes sections de maternelle, l'animation devra être réalisée pour tout le groupe classe.

En option (en fonction des possibilités financières du syndicat et des demandes des établissements) : des interventions ponctuelles auprès des collèges ou des lycées peuvent être envisagées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'organisation

Il est attendu des propositions d'animations se déroulant en classe et/ou à l'extérieur selon les sujets abordés. Les animations permettant le contact avec la nature environnante seront privilégiées.

L'objectif est de construire un 'catalogue' d'animations sur différents thèmes, qui sera proposé aux enseignants.

Le titulaire se chargera d'établir le planning d'intervention auprès des écoles (contact avec l'enseignant, prise de rendez-vous, ...). Aucun frais de transport pour le déplacement des enfants n'est finançable par le SYMISOA dans le cadre de ce programme. Les animations de terrain à proximité des écoles seront recherchées.

Il est demandé au prestataire de chiffrer 2 options d'animations :

- Option 1 : animation répartie en 2 séances d'une demi-journée (pas à la même date)
- Option 2 : animation plus courte se déroulant sur une seule demi-journée

Le choix du format sera fait à l'issue de la consultation, selon les tarifs proposés au regard du budget prévu par le syndicat et du nombre de classes pouvant en bénéficier chaque année.

Les animations auprès des enfants

Il s'agit d'aborder la question des effets du changement climatique sous l'angle des actions possibles pour y répondre et de découvrir tous leurs co-bénéfices, en évitant de véhiculer des messages anxigènes paralysants. Il s'agit de donner envie de faire et d'imaginer des évolutions 'désirables' de nos modes de vie et du territoire.

Tous les thèmes abordés devront se référer autant que possible au contexte local (par exemple, aborder le cycle de l'eau dans une école en expliquant d'où vient l'eau du robinet dans cette commune et comment elle est traitée après son utilisation avant de retourner à la rivière). La co-construction des animations avec le maître d'ouvrage permettra au prestataire de disposer d'éléments factuels locaux nécessaires pour rattacher les éléments généralistes des animations au contexte local.

A minima, les thèmes suivants devront pouvoir être proposés aux enseignants, en les mettant en perspective du changement climatique :

- Découvrir le bassin versant du Sornin ou du Jarnossin : la notion de bassin versant, l'écosystème rivière, la notion de zones humides et leur importance, l'impact de l'homme sur le bassin versant
- Cycle de l'eau : présentation du grand cycle et du petit cycle, et des interactions homme-nature
- Comment préserver la ressource en eau chez soi et/ou à l'école : sobriété, qualité de l'eau (à la maison, au jardin...). Eco-gestes.

- Jardiner au naturel pour préserver la ressource en eau, les sols et la biodiversité : un bon moyen de s'adapter au changement climatique.
- Liens entre milieux aquatiques/humides et biodiversité
- Solutions fondées sur la nature mises en place sur le territoire pour augmenter la résilience face au changement climatique (renaturation des rivières, restauration des mares, préservation des zones humides, plantations de ripisylves et de haies) : quels effets sur le cycle local de l'eau, liens avec la biodiversité et la préservation des usages (production d'eau potable, élevage, pêche...).

Le maître d'ouvrage reste ouvert à d'autres propositions qui seraient pertinentes au regard de l'objectif général du programme.

Le contenu même des animations n'est pas figé : toute liberté est laissée au candidat en fonction de ses compétences et de ses spécificités. La proposition de plusieurs types d'activités sera un atout lors de l'examen des candidatures. Le contenu des animations sera soumis à la validation préalable du maître d'ouvrage.

Les animations devront permettre aux enfants de réaliser des expérimentations et des observations, afin de rendre les enfants acteurs de leurs découvertes. L'usage de maquettes, vidéos, petit matériel pour expérimentations... est attendu. Le caractère ludique des animations proposées sera valorisé lors de la comparaison des offres. Les animations devront également être adaptables selon l'âge des enfants.

Rendu attendu

Il est fortement souhaité un rendu de la part des enfants : dessins, peintures, récits, photos, poésie... qui sera par la suite valorisé par le SYMISOA dans le cadre des outils de communication du contrat de rivière.

Il est également demandé au prestataire un petit suivi photo ou vidéo des animations avec chaque classe (le prestataire fera son affaire de l'autorisation de droit à l'image).

Le prestataire devra élaborer, avec le maître d'ouvrage, une fiche d'évaluation qui sera soumise à chaque enseignant en fin de prestation. L'élaboration d'une fiche d'évaluation simplifiée soumise aux enfants est également attendue afin de recueillir leur ressenti et les points saillants de ce qu'ils auront retenus suite à l'animation.

Un bilan annuel (par année scolaire) est demandé, comportant à minima les informations suivantes :

- écoles et classes concernées
- nombre d'enfants touchés par école
- date et thème des animations réalisées par classe
- photos / vidéos
- synthèse des fiches d'évaluation
- recueil des productions des enfants (via des photos, des enregistrements...)

Ce bilan devra être transmis au plus tard le 30 septembre suivant la fin du programme.

NOMBRE D'INTERVENTIONS

Il est envisagé entre 20 et 30 animations par an (nombre indicatif qui sera fonction de l'adhésion des enseignants au programme, et des tarifs proposés par le candidat. Il ne constitue pas un engagement contractuel pour le SYMISOA).

Ces interventions sont à prévoir sur les 3 années scolaires suivantes : 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

Une 1^{ère} information préalable sera diffusée auprès des écoles fin juin 2024 pour annoncer le lancement du programme et les grandes thématiques qui y seront abordées.

Le SYMISOA réalisera à ses frais un document de présentation du programme durant l'été 2024, en collaboration avec le prestataire retenu, et se chargera de l'adresser aux écoles début septembre.

PRIX

Tarif à détailler à l'animation (option 1 : 2 ½ journées, option 2 : ½ journée).
Le cas échéant un forfait annuel de coordination doit être chiffré par ailleurs.

Ce tarif doit intégrer tous les frais afférents aux prestations (déplacement des intervenants, repas, fournitures et supports nécessaires...)

Les prix sont fermes et valables pendant toute la durée de l'opération (3 années scolaires).

COMMANDE

La commande des prestations prendra la forme de bons de commande établis sur la base du planning défini par le prestataire.

REGLEMENT DES PRESTATIONS

La facturation se fera à la fin de chaque année scolaire, début juillet.

Les factures devront être déposées sur le portail de facturation CHORUS PRO.

Le règlement des factures sera réalisé par mandat administratif sur le compte du prestataire (fournir un RIB avec IBAN et n° SIRET).

Seules les prestations effectivement réalisées seront rémunérées.

CONTACT

Pour toute précision, contacter :

Céline DECHAVANNE – Directrice, chargée de mission du contrat de rivière
SYMISOA
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
T : 04.77.60.97.91
Mèl : c.dechavanne@symisoa.fr
www.symisoa.fr

MODALITES DE REPONSE

- Le SYMISOA souhaite contractualiser avec un mandataire unique pour les 3 années scolaires, qui pourra s'associer avec d'autres intervenants pour proposer une offre diversifiée et complète. Le mandataire devra assurer la coordination du groupement.
- Les propositions sont attendues pour le **6 juin 2024 12h** au plus tard.
- Les propositions doivent être transmises par mail aux coordonnées indiquées ci-dessus.
- Les propositions devront comporter :
 - un mémoire de présentation technique, proposant des animations répondant aux attentes décrites dans le présent document. Ces propositions pourront être ajustées en concertation avec le maître d'ouvrage après attribution du marché.
 - l'offre financière
 - la liste et la qualité des intervenants potentiels,
 - les agréments détenus par les intervenants,
 - l'attestation d'assurance couvrant ce type d'interventions,
 - le SIRET et les références bancaires du candidat (IBAN).

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES :

Prix : 40 points

Les prix seront comparés sur la base de 30 animations/an, avec les 2 options.

Pertinence de l'offre : 60 points

- proposition d'animations répondant à tous les thèmes cités en pages 3 et 4 (20 points)
- caractère ludique des animations favorisant la participation des enfants, richesse et pertinence des outils pédagogiques proposés (25 points)
- compétence et expérience du candidat et des intervenants (15 points)

ANNEXE :

LISTE DES COMMUNES DES BASSINS VERSANTS DU SORNIN ET DU JARNOSSIN

Communes de la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais (71) :

- ANGLURE-SOUS-DUN
- BAUDEMONT
- CHASSIGNY-SOUS-DUN
- CHATEAUNEUF
- CHATENAY
- CHAUFFAILLES
- COUBLANC
- CURBIGNY
- GIBLES
- LA CHAPELLE SOUS DUN
- LA CLAYETTE
- MUSSY-SOUS-DUN
- SAINT-IGNY-DE-ROCHE
- SAINT-EDMOND
- SAINT LAURENT EN BRIONNAIS
- SAINT-MARTIN-DE-LIXY
- SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
- SAINT RACHO
- SAINT SYMPHORIEN DES BOIS
- TANCON
- VAREILLES
- VARENNES SOUS DUN
- VAUBAN

Communes de la Communauté de communes de Semur en Brionnais en Brionnais (71) :

- FLEURY LA MONTAGNE
- LIGNY EN BRIONNAIS
- SAINT BONNET DE CRAY
- SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
- SAINT JULIEN DE JONZY

Communes de Charlieu Belmont Communauté (42) :

- ARCINGES
- BELLEROUCHE
- BELMONT DE LA LOIRE
- BOYER
- CHANDON
- CHARLIEU
- CUINZIER
- ECOUCHE

- JARNOSSE
- LE CERGNE
- MAIZILLY
- MARS
- NANDAX
- POUILLY SOUS CHARLIEU
- SAINT DENIS DE CABANNE
- SAINT GERMAIN LA MONTAGNE
- SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU
- SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
- SEVELINGES
- VILLERS
- VOUGY

Commune de Roannais Agglomération (42), couverte par Roannaise de l'Eau :

- COUTOUVRE

Communes de la Communauté de communes Saône Beaujolais (69) :

- AIGUEPERSE
- AZOLETTE
- PROPIERES
- SAINT BONNET DES BRUYERES
- SAINT CLEMENT DE VERS
- SAINT IGNY DE VERS